

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**Journées de paiement de taxes
sans rendez-vous les 2 et 3 juin**

Rivière-du-Loup, le 21 mai 2021 – La Ville de Rivière-du-Loup rappelle que la date limite pour effectuer le 2^e versement de taxes municipales est le 3 juin. À l’approche de l’échéance, l’hôtel de ville de Rivière-du-Loup sera exceptionnellement ouvert sans rendez-vous les 2 et 3 juin, pour les citoyens qui désirent effectuer leur paiement en personne au comptoir du Service finances et trésorerie.

L’entrée se fera directement à partir du stationnement, côté est. Les citoyens devront respecter les consignes sanitaires en vigueur, notamment porter un masque, se désinfecter les mains et garder la distanciation. Surtout, ne pas se présenter si on est en attente d’un résultat de dépistage et qu’il est requis par la Santé publique de demeurer en isolement.

La Ville rappelle que les options sans contact demeurent en tout temps à privilégier. Le plus simple, rapide et efficace demeure le paiement en ligne, via le portail de son institution bancaire. Les versements peuvent sinon également être effectués aux comptoirs et guichets automatiques des institutions financières, par la poste ou en déposant son chèque dans la chute à courrier sécurisée de l’entrée principale de l’hôtel de ville.

Pour toute question relative aux taxes, les citoyens peuvent contacter le Service finances et trésorerie, au 418 867-6710 ou à finances@villerdld.ca.

-30-

Source : Karine Plourde, conseillère
Service des communications
418 867-6611